

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de  
la biodiversité et des relations  
internationales sur le climat et la nature

**Arrêté du 20 juillet 2026**

**fixant, au titre de l'année 2026, la liste des membres du comité de sélection pour  
l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux  
et des forêts**

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, et des relations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'État ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 février 2026 fixant les modalités de la sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un recrutement par voie de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et fixant le nombre de postes offerts ;

Sur proposition conjointe du secrétaire général du ministère de la transition écologique de la biodiversité et des relations internationales sur le climat et la nature et de la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité de sélection chargé d'assurer le recrutement par voie d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de la transition écologique, aux ingénieurs des travaux publics de l'État, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière, est composé comme suit :

Président du comité :

Monsieur François MOREAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire (ministère chargé de l'agriculture)

Membres du comité :

Madame Véronique BALESTRA, administratrice de l'Etat (ministère chargé de l'écologie) ;

Madame Florence BARTHELEMY, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire (ministère chargé de l'agriculture) ;

Madame Anne BOSSY, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire (ministère chargé de l'agriculture) ;

Monsieur Sébastien CHENE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du deuxième grade (Météo-France) ;

Monsieur Vincent FAVRICHON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire (ministère chargé de l'agriculture) ;

Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire (ministère chargé de l'agriculture) ;

Monsieur Boris LECLERC, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du deuxième grade. (ministère chargé de l'écologie) ;

Madame Aude LEDAY-JACQUET, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du deuxième grade. (ministère chargé de l'écologie) ;

Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire (ministère chargé de l'écologie), en cas d'empêchement du président du comité, assurera la présidence ;

**Article 2**

Le secrétaire général du ministère chargé de la transition écologique, de la biodiversité et des relations internationales et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 juillet 2026

La ministre de la transition écologique  
de la biodiversité et des négociations  
internationales sur le climat et la nature

La ministre de l'agriculture de l'agro-  
alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,  
La sous-directrice du recrutement  
et de la mobilité

Virginie LENOBLE  
20.07.2026 10h03

Pour la ministre et par délégation,  
La cheffe du service des ressources humaines

Flora CLAQUIN  
20.07.2026 09h03